

Membres en exercice :... 27
Titulaires présents :.....21
Suppléants présents :..... 0
Pouvoirs :.....5
Votants : 26

DCC N°53/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 15 Septembre 2026

--- L'an deux mille vingt-six le 15 Septembre à 18 heures 15 le conseil communautaire de la communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de l'ancienne mairie de PEIPIN, sous la présidence de Brice CHADEBEC, Président.

Date de la convocation : 8 Septembre 2026

Membres présents : René AVINENS, Xavier BOISSONNET, Philippe BOTALLA, Brice CHADEBEC, Alain COSTE, Frédéric DRAC, Sophie DUPARCHY, Angélique EULOGIE, Geneviève FONTIN, Claude GUERINI, Patrick HEYRIES, Marc HUSER, Philippe IZOARD, Kerouan LEROUX, Jean-Philippe MARTINOD, Nathalie NICOLINO, Alix PERRIN, Farid RAHMOUN, Didier ROUIT, Eric TEDESCHI, Pierre-Yves VADOT.

Absents excusés : Thierry BELLEMAIN (pouvoir à J.P MARTINOD), Aurélie DURAND (pouvoir P. BOTALLA), Regis FELICETTI, Alain MORNET (pouvoir à R. AVINENS), Dominique LOPEZ (pouvoir à K.LEROUX), Alexandra PUT (pouvoir à Alix PERRIN)

Secrétaire de séance : Angélique EULOGIE

OBJET : OUVERTURES DOMINICALES 2027

--- - Monsieur le Vice-Président indique aux membres du Conseil communautaire que comme chaque année, les commerces de Peipin souhaitent ouvrir plusieurs dimanches dans l'année.

--- Le Maire peut délivrer jusqu'à 12 dérogations au repos dominical par an. Toutefois lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du Maire ne peut être prise qu'après avis conforme de l'EPCI.

--- Monsieur le Vice-Président donne la parole au maire de Peipin, afin qu'il expose les demandes des entreprises et le choix des 12 dimanches retenus. Ce dernier précise les dimanches qui seront ouverts pour l'année 2027.

Il s'agit :

- | | | |
|--------------|-------------|---------------|
| - 10 janvier | - 20 juin | - 28 novembre |
| - 7 mars | - 27 juin | - 12 décembre |
| - 28 mars | - 29 août | - 19 décembre |
| - 30 mai | - 3 octobre | - 26 décembre |

Le Vice-Président demande aux élus communautaires de statuer sur ces ouvertures dominicales.

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil communautaire :

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** au principe des douze dérogations annuelles au repos dominical présenté ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
Brice CHADEBEC

La secrétaire de séance,
Angélique EULOGIE

